



SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE
BOLLETTINO

HOLY SEE PRESS OFFICE BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIÈGE PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLIS
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE SALA DE IMPRENSA DA SANTA SÉ
BIURO PRASOWE STOLICY APOSTOLSKIEJ دار الصحافة التابعة للكرسي الرسولي

N. 0223

Martedì 11.04.2000

Sommario:

- ◆ RINUNCE E NOMINE
- ◆ INTERVENTO DELLA SANTA SEDE AL X CONGRESSO DELLE NAZIONI UNITE SULLA PREVENZIONE DEL CRIMINE E IL TRATTAMENTO DEI DELINQUENTI
- ◆ COMUNICATO
- ◆ AVVISO DI CONFERENZA STAMPA

◆ RINUNCE E NOMINE

RINUNCE E NOMINE

- NOMINA DEL VESCOVO DI SANTA ROSA (U.S.A.)
- NOMINA DEL PROMOTORE DI GIUSTIZIA AGGIUNTO PRESSO IL SUPREMO TRIBUNALE DELLA SEGNATURA APOSTOLICA
- NOMINA DEL VESCOVO DI SANTA ROSA (U.S.A.)

Il Santo Padre ha nominato Vescovo di Santa Rosa (U.S.A.) S.E. Mons. Daniel Francis Walsh, finora Vescovo di Las Vegas.

S.E. Mons. Daniel Francis Walsh

S.E. Mons. Daniel Francis Walsh è nato il 2 ottobre 1937 a San Francisco, California. Ha frequentato il "Saint Joseph College" di Mountain View e il seminario "Saint Patrick" a Menlo Park. Negli anni 1964-1965 ha frequentato la "Catholic University of America" a Washington, D.C., dove ha ottenuto il grado di "Master of Arts" in storia americana.

E' stato ordinato sacerdote il 30 marzo 1963 per l'arcidiocesi di San Francisco.

Ha esercitato il ministero sacerdotale in qualità di vicario cooperatore nella "Saint Pius Parish" a Redwood City. Nel 1965 ha iniziato ad insegnare alla "Serra High School", nella contea di San Matteo, e ha continuato fino al 1970, anno in cui è stato nominato vice-cancelliere dell'Arcidiocesi.

Nominato Vescovo titolare di Tigia ed Ausiliare di San Francisco il 30 giugno 1981, ha ricevuto la consacrazione episcopale il 24 settembre successivo.

E' stato trasferito alla sede residenziale di Reno-Las Vegas il 3 giugno 1987 ed eletto primo Vescovo di Las Vegas il 21 marzo 1995.

[00799-01.02]

• NOMINA DEL PROMOTORE DI GIUSTIZIA AGGIUNTO PRESSO IL SUPREMO TRIBUNALE DELLA SEGNATURA APOSTOLICA

Il Santo Padre ha nominato Promotore di Giustizia aggiunto presso il Supremo Tribunale della Segnatura Apostolica il Rev.do Mons. ABDOU YAACOUB.

[00801-01.01]

INTERVENTO DELLA SANTA SEDE AL X CONGRESSO DELLE NAZIONI UNITE SULLA PREVENZIONE DEL CRIMINE E IL TRATTAMENTO DEI DELINQUENTI

Pubblichiamo di seguito l'intervento che Mons. Dominique Rézeau, Osservatore Permanente della Santa Sede presso le Nazioni Unite a Vienna, ha pronunciato nel corso del decimo Congresso delle Nazioni Unite sulla prevenzione del crimine e il trattamento dei delinquenti (Vienna, 10-17 aprile 2000):

• INTERVENTO DI MONS. DOMINIQUE RÉZEAU

Monsieur le Président,

La Délégation du Saint-Siège souhaite apporter sa collaboration aux travaux de ce 10ème Congrès des Nations-Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en soulignant quelques-uns des aspects sociaux, moraux et humanitaires de la lutte contre le crime organisé à l'échelle mondiale. Elle n'ignore certes pas la nécessité pour les Etats et pour la communauté internationale de prendre des mesures efficaces dans cette lutte au niveau technique et juridique, et de se doter d'instruments modernes et adéquats. Alors que la globalisation si souvent évoquée donne de formidables chances aux habitants de notre planète de communiquer, de mieux se comprendre, de s'entraider, elle élargit en même temps le champ d' action et les moyens de ceux qui mettent le génie humain au service du mal et tirent profit de l'exploitation de leurs semblables.

1. On estimait en 1998 qu'environ 4 millions de femmes étaient victimes d'une manière ou d'une autre du trafic international d'êtres humains. Jeunes femmes, enfants, immigrants illégaux sont en nombre croissant l'objet d'un commerce sordide qui rappelle les temps les plus sombres de l'esclavage, pourtant aboli. S'il s'agit bien entendu de lutter avec fermeté et d'appliquer toute la rigueur de la loi aux organisations criminelles et aux individus qui gèrent ce trafic humain, sans oublier les déplorables complicités dont ils bénéficient trop souvent auprès de certains représentants de l'autorité, nous ne pouvons cependant négliger l'attention aux racines de ce phénomène afin d'en rechercher la solution.

Le projet de **Déclaration** qui nous a été soumis indique au paragraphe 7 l'engagement pris "*d'incorporer la dimension de la prévention du crime dans les stratégies du développement au plan national et international*". Remarque estimable, à condition toutefois que les Etats s'engagent en même temps à mettre en oeuvre des politiques de développement qui aient une incidence positive sur la prévention du crime et sur la lutte contre la criminalité organisée. Si le Congrès auquel nous prenons part limite la prévention du crime à la répression des phénomènes criminels, sans prêter l'attention voulue à leurs causes économiques, sociales et culturelles, il risque fort d'être infructueux.

Nous savons tous que l'émigration forcée est la plupart du temps due à une pauvreté insoutenable et à des situations inhumaines, et qu'en même temps les portes des pays développés se ferment avec toujours plus de rigueur. N'entendait-on pas avec stupeur lors d'un séminaire organisé l'an dernier par l'Office Mondial des Migrations qu'une majorité des jeunes filles interrogées dans une école d'Europe Centrale envisageait la prostitution comme un moyen privilégié d'assurer leur avenir! Ma Délégation se permet à ce propos, puisque le projet de **Déclaration** mentionne les deux Protocoles additionnels à la **Convention contre le crime transnational organisé** qui est en cours de négociation à Vienne, de s' étonner qu' on ait pu proposer à l'article 2 du Protocole contre le trafic d'êtres humains d'exclure de ce crime les cas où des personnes d'âge adulte y auraient donné leur consentement formel et informé. Comment le consentement à l' esclavage pourrait-il justifier que celui-ci soit en quelque sorte réintroduit dans nos sociétés modernes, qui plus est lorsque ledit consentement est dicté la plupart du temps par le dénuement et par la misère?

2. Sensible aux conditions socio-économiques qui favorisent l'éclosion du crime transnational organisé, la Délégation du Saint-Siège souhaite également attirer l'attention des participants à ce Congrès sur ses implications morales. La nature criminelle du phénomène ne consiste pas en effet seulement dans le mépris et la violation des principes de l'ordre politique et juridique mais également dans la violation des valeurs morales fondamentales que sont la dignité et les droits inaliénables de la personne humaine. De même la prévention ne pourra-t-elle faire l'économie de programmes éducatifs pour développer une culture de la moralité et de la légalité. L'Eglise Catholique, comme bien entendu d'autres confessions religieuses et organisations éducatives, est profondément engagée à travers ses institutions, présentes dans le monde entier, dans cette éducation morale et civique, en particulier des jeunes. Cet engagement est particulièrement nécessaire dans les nations et les secteurs de la société où la pauvreté et le chômage créent un terrain propice à la pénétration des organisations criminelles qui, à travers le commerce sexuel, le trafic de drogue ou d' armes, etc..., offrent des gains faciles et substantiels.

Il nous apparaît également fondamental de renforcer dans l' opinion publique, dans les moyens de communication et dans les institutions sociales les valeurs de la moralité et de la légalité. Sans elles, les Conventions, les Déclarations et les appareils juridiques les plus sophistiqués ne serviront à rien. Sans considération pour ce qui est droit, juste et bon, nos sociétés seront incapables de se prémunir contre la plaie vive du crime organisé. Ma Délégation a d' ailleurs relevé avec intérêt dans l'introduction du projet de **Déclaration** l'insistance sur un système de justice pénale qui soit "*juste et moral*".

3. La Délégation du Saint-Siège voudrait enfin lancer un appel pressant pour que soit prise en compte l'assistance aux victimes du crime transnational organisé, tout particulièrement lorsqu' il s' agit de femmes ou d' enfants, ou de personnes sans défense. Nous nous sommes habitués malheureusement au spectacle de ces bateaux de fortune où s'entassent les immigrants clandestins, aux naufrages quotidiens, aux camps dits "d' accueil" où les victimes perdent jusqu' à leur dignité; quelques articles de presse courageux nous rappellent parfois les violences physiques et morales auxquelles sont soumises les jeunes femmes victimes du proxénétisme international, y compris dans nos riches capitales européennes. Tout en poursuivant et en punissant les organisateurs et les exécutants du crime organisé à tous les échelons, les Etats ont le devoir de préparer et de mettre en oeuvre au plan national et international des programmes qui visent à la protection et à la réhabilitation des victimes, en particulier les mineurs et les femmes provenant des pays les plus défavorisés.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'an 2000 où nous venons d' entrer est pour beaucoup d' entre nous une année de Jubilé, c' est-à-dire de jubilation et de reconnaissance pour tous les dons reçus. Cependant, ainsi que le soulignait le Pape Jean-Paul II à l'occasion du 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, "*la dignité, la liberté et le bonheur ne seront jamais complets sans la solidarité*" (30

novembre 1998). Ma Délégation voudrait conclure son intervention en citant également les propos du Saint-Père dans son Message pour la Journée Mondiale de la Paix le 1er janvier 2000, qui s'appliquent parfaitement aux travaux de notre assemblée: "*La promotion de la paix et des droits humains..., la lutte contre les trafiquants de drogue et d'armes, et contre la corruption politique et économique, sont des questions qu'aucune nation aujourd'hui n'est en mesure de résoudre toute seule. Ces questions concernent la communauté humaine tout entière et doivent donc être abordées et résolues par une action commune*".

Je vous remercie, Monsieur le Président.

[00800-03.01] [Texte original:français]

COMUNICATO • IV INCONTRO DEL COMITATO PER LA PROMOZIONE DELLA QUALITÀ DEL TURISMO - ORGANIZZAZIONE MONDIALE DEL TURISMO (MADRID, 12-13 APRILE 2000)

Si terrà a Madrid - il 12 e il 13 aprile 2000 - il quarto incontro del *Comitato per la Promozione della Qualità* nel turismo.

Interesse primario di questo meeting è affrontare e discutere in modo approfondito alcune tematiche fondamentali per la promozione di un turismo rispettoso dei valori umani e della dignità della persona, che rappresenti sempre un'occasione reale di incontro, di conoscenza e di dialogo.

La Santa Sede sarà rappresentata dall'Osservatore Permanente presso l'Organizzazione Mondiale del Turismo, Mons. Piero Monni.

L'Osservatore Permanente coglierà l'occasione per ribadire la necessità di una continua "attenzione etica" nell'ambito dell'attività turistica. Sottolineerà, inoltre, l'opportunità di migliorare la preparazione professionale degli operatori di settore, al fine di poter fornire un prodotto all'altezza delle attese di turisti, oggi sempre più esigenti e desiderosi di un'offerta qualificata.

Alcuni dei temi più importanti dell'incontro saranno i seguenti:

- 1) impatto del turismo sulla società e discussione delle possibili modalità di applicazione del Codice Etico Mondiale per il Turismo;
- 2) prevenzione dello sfruttamento sessuale dei minori legato al turismo;
- 3) sicurezza e protezione nel turismo;
- 4) norme e certificazioni di qualità.

[00784-01.01]

AVVISO DI CONFERENZA STAMPA

Si informano i giornalisti accreditati che **venerdì 14 aprile 2000**, alle **ore 12.00**, nell'*Aula Giovanni Paolo II* della Sala Stampa della Santa Sede, avrà luogo la **Conferenza Stampa di presentazione del Giubileo dei Lavoratori**

(1° maggio 2000).

[00797-01.01]
